



# Le Guide du lecteur



Médiathèque de Saint-André-de-Cubzac



Mise à jour 2026





Atelier dans le jardin de la Médiathèque

# La Médiathèque, c'est...



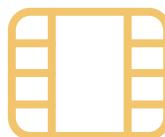
## UN SERVICE PUBLIC

OUVERT À TOUS,  
POUR LIRE, FAIRE DES  
RECHERCHES, SE DIVERTIR,  
SE DÉTENDRE...

Sur place en accès libre et gratuit



## UN ESPACE PRESSE QUOTIDIENNE ET REVUES POUR PETITS ET GRANDS



## DES ÉVÈNEMENTS

La Médiathèque est aussi un espace vivant, proposant tout au long de l'année des animations, ateliers, expositions et rencontres pour tous les publics.



## DU PERSONNEL

POUR VOUS AIDER  
DANS VOS RECHERCHES  
ET VOUS CONSEILLER  
DANS VOS CHOIX



## DES PLACES DE LECTURE

AU SEIN DES DIFFÉRENTS  
ESPACES ET DANS LE JARDIN  
AUX BEAUX JOURS



# Comment emprunter ?

*L'emprunt des documents requiert une inscription, qui peut être payante, sur présentation de justificatifs. Pour vous abonner, il suffit de présenter :*

1



*Une pièce d'identité pour les adultes*

2



*Le livret de famille ou la pièce d'identité pour les mineurs*

3



*Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois*

4



*Un bulletin d'inscription à compléter, disponible sur place ou sur notre site web (bulletin comportant une autorisation du responsable légal pour les mineurs)*

5



*Les justificatifs pour bénéficier de la gratuité*

6



*À l'inscription, une carte personnelle et nominative vous est délivrée (carte permanente avec adhésion à renouveler chaque année). En cas de perte, elle vous sera facturée 1 €.*

# La carte adhérent, quels avantages ?



## EMPRUNTER

### CARTE ADULTE

Avec une carte adulte, vous pouvez emprunter **20 documents**



10

documents imprimés  
(livres, revues, livres audio)



10

documents  
multimédias

### CARTE JEUNESSE

Avec une carte jeunesse, vous pouvez emprunter **20 documents**



10

documents imprimés  
(livres, revues, livres CD)



10

documents  
multimédias

### CARTE PROFESSIONNELLE



15



1

CD

documents imprimés

(livres, revues, livres CD) nombre porté  
à 30 pour les enseignants de Saint-André-de-Cubzac



## PIOCHER DANS LA GRAINOTHÈQUE

Les abonnés adultes peuvent prendre et/

ou déposer des sachets de graines de fleurs, fruits, légumes, pour les cultiver dans leur jardin et se documenter sur la manière de produire leurs propres semences pour alimenter la grainothèque à leur tour.



## PARTAGER AU JARDIN

Le jardin de la Médiathèque est accessible à tous.

C'est un lieu où prendre le temps, partager et découvrir des animations organisées au long de l'année.

Vous pouvez également vous accorder un moment de lecture en plein air dès le printemps.



## PROFITER DU POSTE INFORMATIQUE

Un poste informatique

connectés à internet haut débit, et une imprimante.



## CONSULTER VOTRE COMPTE

Votre compte lecteur est accessible sur notre site web. Avec votre

date de naissance et le code inscrit sur votre carte, vous pouvez vérifier la liste de vos prêts en cours et réserver un document indisponible.



## RÉSERVER DES DOCUMENTS

En cas d'indisponibilité d'un document, vous pouvez le réserver à la Médiathèque. Au retour du document, vous êtes prévenu de sa disponibilité et il est mis de côté pendant 10 jours.



28

jours maximum c'est la durée des prêts de documents

Vous pouvez prolonger 1 fois le prêt pour 28 jours si le document : n'est pas une nouveauté, n'est pas réservé par une autre personne, n'est pas en retard.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Grâce à votre abonnement, bénéficiez des ressources numériques offertes par la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde : cinéma, autoformation (langues, informatique), musique, bande dessinée.

Inscrivez-vous directement sur : [biblio.gironde.fr](http://biblio.gironde.fr)





# Tarifs



## ABONNEMENTS DOCUMENTS MULTI SUPPORTS

<b>Résidents commune</b>	Adultes	<b>10 €</b>
	Mineurs, étudiants	<b>Gratuit</b>
<b>Résidents hors commune</b>	Adultes	<b>20 €</b>
	Mineurs, étudiants	<b>5 €</b>
<b>Résidents commune et hors commune</b>	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS, ASPA), professionnels de la petite enfance et de l'éducation (dans l'exercice de leurs missions) et pour le prêt collectif, personnes morales (associations, collectivités, centres sociaux, médicaux et maisons de retraite).	<b>Gratuit</b>

## PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS

<b>Photocopies et impressions en noir et blanc A4 uniquement.</b> Limités à 5 exemplaires et/ou 5 impressions par jour et par personne	<b>0,10 €/la page</b>
<b>Photocopies et impressions en couleur A4 uniquement</b> Limités à 5 exemplaires et/ou 5 impressions par jour et par personne	<b>0,20 €/la page</b>





# Foire aux questions



## LA MÉDIATHÈQUE ACCEPTE-T-ELLE LES DONS ?

Oui. La Médiathèque accepte uniquement les dons de livres. Le bibliothécaire peut aussi se réserver le droit de les refuser ou d'orienter le donneur vers d'autres structures s'il considère que les documents sont trop abîmés, obsolètes ou ne correspondent pas à sa politique de lecture. Les documents qui ne seront pas intégrés au fonds pourront être détruits, donnés à des organismes de formation, à des associations à caractère éducatif ou humanitaire.

## J'AI PERDU OU ABIMÉ UN DOCUMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous devez obligatoirement vous adresser à un bibliothécaire qui vous informera des modalités d'échange ou de remboursement, en fonction du type de document concerné.

## PUIS-JE VENIR AVEC MON ANIMAL DE COMPAGNIE ?

Ne sont acceptés dans l'enceinte de la Médiathèque que les chiens d'assistance accompagnateurs de personnes handicapées.

## JE N'AI PAS MA CARTE, PUIS- JE QUAND MÊME EMPRUNTER DES DOCUMENTS ?

Non. Il vous faut votre carte physique ou virtuelle pour emprunter des documents. En revanche, il n'est pas nécessaire de l'avoir pour rendre vos documents.

## PUIS-JE FAIRE DES PHOTOCOPIES ?

Oui, vous pouvez faire des photocopies mais uniquement des documents de la Médiathèque.

## J'AI RENDU MES DOCUMENTS EN RETARD, QUE SE PASSE-T-IL ?

Des mails de rappel vous sont envoyés. Tout retard peut conduire à une suspension temporaire ou définitive de votre droit de prêt. Cette suspension peut s'étendre à tous les membres de la famille.

## J'AI CHANGÉ D'ADRESSE, DE TÉLÉPHONE OU D'ADRESSE MAIL QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous devez signaler tout changement et présenter un nouveau justificatif de domicile.



*L'espace jeunesse de la Médiathèque*



## Horaires d'ouverture au public

### HORAIRES D'HIVER

**Mardi** 14h30 – 18h00

**Mercredi** 9h30 – 12h30 / 14h30 – 18h30

**Jeudi** 9h30 – 12h30

**Vendredi** 14h30 – 18h00

**Samedi** 9h30 – 13h00 / 14h00 – 17h00

### HORAIRES D'ÉTÉ

**du Mardi au Vendredi**  
10h00 – 12h00 / 14h30-17h30

**Samedi**  
9h30 – 13h00



## Contact

[mediatheque@saintandredecubzac.fr](mailto:mediatheque@saintandredecubzac.fr)

[mediatheque.saintandredecubzac.fr](http://mediatheque.saintandredecubzac.fr)

 [mediathequesaintandredecubzac](https://www.facebook.com/mediathequesaintandredecubzac)

Tél : 05 57 43 67 39